



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25/01/2022 A 18H30

---

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le respect des règles sanitaire instaurées suite à la pandémie COVID 19 dans la salle de la Biesme, sous la présidence du Maire Ludovic POCHON

### **Etaient présents :**

M. HURLAIN Jérémy, M. MOURLET Thibault, M. POCHON Ludovic, M. HURLAIN Francis, Mme LEMAIRE Blandine, M. PRUVOST Jean-Claude, Mme SAUPIQUE Marie-Agnès, Mme FICHAUX Magali, M. LAGRUTTA Nicolas.

### **Excusé(es) et ont donné procurations :**

Mme OTHELET Myriam's donne procuration à M. POCHON Ludovic  
M. GEHIN Xavier donne procuration à M. POCHON Ludovic  
M. HENRION Frédéric

**Absente :** Mme PECHEUX Aurore.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du/de la secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11/10/2021
3. Vote des statuts de la FUCLEM
4. Tableau de classement de la longueur de voirie communale
5. Véhicule publicitaire « VISIOCOM »
6. Créance éteinte (65,46 €)
7. Autorisation de recrutement d'un Adjoint technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
8. Création et ouverture de poste Adjoint Technique Principale 1<sup>ère</sup> classe
9. Avenant location salle de la Biesme
10. Document Unique
11. Demande d'autorisation d'installation d'une friterie
12. Demande de subvention auprès des organismes compétents pour travaux de couverture du bâtiment communal technique.
13. Autorisation pour offrir un repas aux agents
14. Questions diverses

1. Madame Marie Agnès SAUPIQUE est désignée Secrétaire de Séance

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11/10/2021

**Délibération acceptée à l'unanimité**



3. Vote des statuts de la FUCLEM

Les statuts de la FUCLEM ayant changés le 29 octobre 2021, il convient de délibérer pour approuver ces nouveaux statuts.

**Délibération acceptée à l'unanimité**



4. Tableau de classement de la longueur de voirie communale

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale suite à la demande des services de la préfecture,

Considérant que le dernier chiffre indiquait 5 322 ml de voirie communale,

Après avoir vérifié avec les services de la DDT et de la Communauté de communes Argonne Meuse, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de 5 281 ml à ce jour,

Il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le recensement de 5 281 mètres linéaires de voirie communale,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Délibération acceptée à l'unanimité**



5. Véhicule publicitaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- La commune souhaite louer un véhicule appartenant à la société **TRAFIC COMUNICATION (VISIOCOM)**.
- Ce véhicule sera financé par encarts publicitaires apposés sur celui-ci, seul l'entretien courant et le carburant restent à la charge de la commune.
- Il sera mis à disposition gratuitement pour une **durée de 3 ans** (avec une proposition de rachat, de restitution ou de renouvellement).
- La commune mettra ce véhicule à disposition des services techniques et administratifs (agents et élus), des associations.
- Reste pour VISIOCOM à trouver les annonceurs qui financeront ce véhicule.

**Délibération acceptée à l'unanimité**



## 6. Créance éteinte (65,46 €)

Lors du Conseil Municipal du 11/10/2021, nous avons déjà accepté des créances éteintes pour la dette d'un contribuable. Le montant de l'effacement de la dette est de 3 561.11 € et non 3 495.65 €, d'où la présentation de cette différence.

### **Délibération acceptée à l'unanimité**



## 7. Autorisation de recrutement d'un Adjoint technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Afin de venir en renfort aux agents techniques à certains moments de l'année il serait bien de recruter un agent technique en contrat PEC (Contrat Parcours emploi compétences).

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

Diagnostic du prescripteur

Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements

Suivi pendant la durée du contrat

Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 à 12 mois à raison de 35 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune), pour exercer les fonctions de d'Adjoint Technique à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 à 12 mois.

**L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C.**

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions de d'Adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 à 12 mois

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vue la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Délibération acceptée à l'unanimité**



#### 8. Création et ouverture de poste Adjoint Technique Principale 1<sup>ère</sup> classe

**CONSIDERANT** qu'un poste d'adjoint techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe doit être créé pour permettre l'évolution d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**CONSIDERANT** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

#### **Délibération acceptée à l'unanimité**



### 9. Avenant location salle de la Biesme

Vu les délibérations, 23-2019 en date du 22 juillet 2019, 25-2019 du 19 novembre 2019 et 02-2021 du 16/02/2021 fixant les tarifs de location en vigueur de la salle de la Biesme, Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il conviendrait de modifier les tarifs de location de la salle de la Biesme afin d'éviter les quiproquos par rapport au forfait ménage. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

#### La gratuité s'applique :

- Au fonctionnement de la mairie et à l'ensemble des manifestations qu'elle organise pour son compte.
- Pour les activités concernant l'Ecole Michèle Drouet.
- Pour les collectes de sang.
- Pour l'assemblée générale annuelle des associations locales (cuisine non comprise).
- Pour les réunions du Conseil Communautaire et de ses commissions.
- Pour tout autre motif, après avis de la commission « cohésion sociale » ou « vie associative ».

### RESERVATION A LA JOURNÉE

		Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Tarifs A</b> Particuliers de la Commune des Islettes & Associations Locales	Salle	<b>50 €/ jour</b>	<b>70 €</b>	<b>70 €</b>
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 100 €		
		Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Tarifs B</b> Personnes extérieures de la commune & Associations extérieures	Salle	<b>70 €/ jour</b>	<b>110 €</b>	<b>110 €</b>
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 100 €		

### RESERVATION WEEK END

		<b>Tarif Week-end - Du vendredi 13h00 au Lundi 12h00</b>	
<b>Tarifs A</b> Particuliers de la Commune des Islettes & Associations Locales	Salle	<b>110 €</b>	
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 100 €	
		<b>Tarif Week-end - Du vendredi 13h00 au Lundi 12h00</b>	
<b>Tarifs B</b> Personnes extérieures de la commune & Associations extérieures	Salle	<b>170 €</b>	
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 100 €	

### FRAIS ANNEXE

<b>PARTICIPATION FRAIS DE CHAUFFAGE</b>	<b>30 €/JOUR</b>
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	

**NB** : Lors d'une réservation comprenant deux journées consécutives en semaine dont l'une est un Férié, le tarif du week-end sera appliqué.

## Délibération acceptée à l'unanimité



### 10. Document Unique

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités sont dans l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le document unique permet de définir les risques auxquels les salariés sont susceptibles d'être exposés dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut servir à anticiper ces risques et mettre en place des actions de prévention correctives.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une demande a été faite auprès des services du Centre de Gestion 55.

La mairie a reçu le détail des tâches à réaliser ainsi que le coût approximatif inhérent à la mise en place de ce document :

- Visites service administratif/ Agence Postale/Service technique + risques généraux, temps estimé 1 journée, coût 350 €
- Réalisation du document unique, temps estimé 3 jours, coût 700€

Soit pour un montant total approximatif de 1.050 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à confier la réalisation du document unique au Centre de Gestion 55 et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## Délibération acceptée à l'unanimité



### 11. Demande d'autorisation d'installation d'une friterie le samedi sur la place de 17h30 à 22h30

L'entreprise **FRITERIE DE LA MARNE** dont le siège social est sis 12 rue de la barre 51800 HANS a sollicité la commune pour son installation le samedi soir de **17h30 à 22h30** sur la place centrale de notre village pour y vendre ses produits.

Accord donné à L'entreprise **FRITERIE DE LA MARNE** avec **10 voix pour et 1 abstention**



### 12. Demande de subvention auprès des organismes compétents pour travaux de couverture du bâtiment communal technique.

Des travaux de couverture doivent être réalisés sur le bâtiment technique communal pour une estimation de 7 560 €. M. le Maire sollicite l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

## Délibération acceptée à l'unanimité



13. Autorisation pour offrir un repas aux agents.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa volonté de pouvoir inviter les agents communaux au restaurant une à deux fois dans l'année. L'idée générale est de pouvoir remercier tout le personnel communal pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité.

Un budget de 60 € par agent et par an a été proposé.

**Délibération acceptée à l'unanimité**



14. Questions diverses :

- Monsieur le Maire expose que Madame la Sous-Préfète de la Meuse est venue en mairie avec le Responsable du cabinet des finances locales. Le Maire a présenté les projets à court, moyen et longs termes de la commune. L'échange a été très constructif.
- Le point a été fait sur l'avancement des travaux pour la Maison des associations.
- Il a été rappelé que les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022, ainsi que les élections législatives le 12 et 19 juin 2022.
- En raison des restrictions sanitaires, les vœux du Maire n'ont pas pu avoir lieu, de ce fait la remise des prix du concours de fleurissement sera reportée au plus tard fin mai. Chaque participant a reçu un courrier pour le prévenir.

La séance a été levée à 20h04.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25/01/2022 A 18H30

Nom-Prénom	Signatures
FICHAUX Magali	
GEHIN Xavier	
HENRION Frédéric	
HURLAIN Francis	
HURLAIN Jérémy	
LAGRUTTA Nicolas	
LEMAIRE Blandine	
MOURLET Thibault	
OTHELET Myriam's	
PECHEUX Aurore	
POCHON Ludovic	
PRUVOST Jean-Claude	
SAUPIQUE Marie-Agnès	